

150 idées pour Uccle !

Table des matières

<u>La bonne gouvernance</u>	2
<u>La démocratie et la participation citoyenne à la vie politique communale</u>	2
<u>La mobilité et stationnement</u>	3
<u>La propreté</u>	4
<u>Le développement durable</u>	4
<u>Le développement territorial et urbanisme</u>	5
<u>Accueil de la petite enfance</u>	6
<u>L'enseignement:</u>	6
<u>La culture</u>	7
<u>L'action sociale et l'aide aux personnes</u>	8
<u>L'économie et l'emploi</u>	10
<u>La sécurité et la prévention</u>	10
<u>Jeunesse et sport</u>	11
<u>Bien-être animal</u>	11

La bonne gouvernance

1. Mettre en place une évaluation systématique des politiques publiques menées à Uccle avec des indicateurs objectifs et une présentation du bilan de cette évaluation.
2. Maintenir public le cadastre des mandats communaux et paracommunaux.
3. Assurer une transparence des budgets communaux (y compris le CPAS et les ASBL) et une publicité des décisions prises pour leur gestion. Organiser une présentation annuelle au conseil communal de leurs rapports d'activités.
4. Créer un cadre transparent des dépenses de fonctionnement des cabinets d'échevin et

de bourgmestre.

5. Obliger tout mandataire à déclarer toute prise d'intérêt personnelle ou professionnelle qui pourrait porter atteinte à l'intérêt général.
6. Lier la rémunération des mandats publics à la présence effective du mandataire dans l'exercice de ses fonctions et prévoir une remise de la fonction à un suppléant de la liste lorsque le mandat ne peut plus être assumé (présence en deçà des 80%, pour cause d'incapacité ou autre).
7. Appliquer une incompatibilité entre le mandat de député et une fonction exécutive locale à partir de mai 2019.
8. Adopter en début de mandature communale un code d'éthique des mandataires, validé par le conseil communal, contenant toute une série de balises et de règles de moralisation de la vie publique.
9. Permettre la retransmission en direct des conseils communaux et organiser la publicité des décisions du collège qui ne portent pas atteinte à la vie privée.

La démocratie et la participation citoyenne à la vie politique communale

10. Associer les habitants et les commerçants par un dialogue constant et une concertation sur les projets qui concernent leur cadre de vie, l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement de l'espace public.
11. Promouvoir davantage le site internet de la commune pour partager les informations générales.
12. Systématiser la commande à ligne des documents administratifs et le partage d'informations.
13. Appliquer le principe de laïcité et de neutralité de l'administration communale garantissant le respect de la diversité des convictions philosophiques et religieuses.
14. Favoriser la parité, promouvoir la diversité et l'inclusion de personnes handicapées dans les organismes communaux

La mobilité et stationnement

15. Dans le cadre des réaménagements et réorganisation de voiries, privilégier un partage de l'espace public équilibré entre les automobilistes, les cyclistes, les piétons, et les personnes à mobilité réduite (PMR), en veillant à la sécurité de tous et la fluidité de la circulation.
16. Rendre obligatoire une réunion préalable à la réalisation de chantiers avec les riverains et commerçants concernés présentant le projet et permettant d'opérer des quelques adaptations en amont. Assurer une bonne communication auprès des commerçants et riverains impactés.
17. Mettre en place une réelle politique planifiée des travaux réalisés sur notre commune entre les différents intervenants (Commune, Région, Sibelga, Belgacom, Vivaqua,) pour réduire les interventions à répétition sur les mêmes voiries.
18. Prévoir une signalisation adéquate en amont des chantiers et de la fermeture du Bois de la Cambre, dans un périmètre large pour limiter les embouteillages.
19. Promouvoir l'utilisation du vélo :
 - Collaborer avec le fédéral et régional la poursuite du développement des itinéraires cyclistes sécurisés, en les séparant quand c'est possible des voiries utilisées par les automobilistes
 - Soutenir la création RER vélo, avec un réseau de pistes cyclables et promenades vertes le long des voies.

- Développer des axes reliés aux parkings de dissuasion aux entrées de Bruxelles pour encourager les automobilistes à y laisser leurs voitures.
 - Mise en place de dispositifs permettant de réduire le risque de vol et vandalisme de vélos.
20. Identifier les zones de dégradation des trottoirs afin d'améliorer le cheminement des piétons et PMR, en planifiant les rénovations et réparations pour permettre une bonne mobilité de PMR, poussettes, etc. (abaissement des trottoirs, revêtement adaptés, etc.).
21. Renforcer la visibilité des passages piétons, notamment sur certains ronds-points (3D et leds clignotants sur les passages dangereux).
22. Maintenir des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité « écoresponsable » dès le plus jeune âge dans nos écoles.
23. Poursuivre le développement des voitures et vélos partagés et encourager les formes de mobilité intelligente et/ou non-polluante.
24. Lutter contre les incivilités qui entravent la fluidité de la circulation et la progression des usagers faibles (stationnement en double file, sur les coins de rue, ...)
25. Contrôler la vitesse dans les zones 30 et favoriser les dispositifs ralentisseurs qui n'endommagent les véhicules et le bâti avoisinant.
26. Soutenir le développement d'un réseau de transports en commun qui permettrait une vraie alternative à la voiture.
27. Prévoir une concertation sur le tracé de la prolongation du métro vers Uccle.
28. Revoir le plan de stationnement en supprimant des zones horodatrices au profit de zones à disques bleus, en adaptant la durée de stationnement en fonction à la pression automobile dans chacun des quartiers concernés (de 1 heure à 3 heures). Supprimer son application le samedi dans les quartiers résidentiels.
29. Indiquer les zones à disques bleus par des marquages au sol dans les voiries concernées.
30. Octroyer la gratuité des 30 premières minutes dans les quartiers commerçants (50 centimes la première heure).
31. Tenir compte de la rareté du stationnement et en ce sens :
- Compenser hors-voirie, toutes suppressions de places en voiries.
 - Augmenter l'offre de stationnement nocturne des riverains par l'utilisation concertée des parkings des centres commerciaux et entreprises.

La propreté

32. Terminer l'enfouissement de toutes les bulles à verre et encourager les projets pilotes des bulles à compost et déchets ménagers.
33. Multiplier les poubelles publiques et en assurer le ramassage de manière régulière, tant dans les rues que dans les espaces verts. Placer également aux endroits utiles des poubelles publiques de tri sélectif.
34. Assurer la prévention mais aussi la sanction juste et proportionnée en matière de propreté publique. Cela passe par des sanctions administratives pour les incivilités relevées dans l'espace public (déjections, tags, dépôts clandestins ...).
35. Ouvrir à nouveau une déchetterie communale accessible et gratuite.

Le développement durable

36. Encourager le co-voiturage et les déplacements en transport en commun et à pied ou à

vélo.

37. Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux et investir dans l'isolation des bâtiments communaux.
38. Réduire la consommation de papier dans l'administration.
39. Créer des indicateurs qui permettent d'avoir une vue sur l'empreinte carbone de la commune et de ses habitants.
40. Encourager et soutenir les initiatives de quartiers pour créer des zones de compostage et des potagers collectifs.
41. Soutenir les circuits courts en matière d'alimentation (groupes d'achat solidaire de l'agriculture paysanne, soutien aux marchés bio, ...).
42. Favoriser les initiatives locales visant à lutter contre le gaspillage alimentaire.
43. Mettre en place une démarche collective au niveau communal qui permette de réduire drastiquement la production de déchets.
44. Inclure l'éducation au respect de l'environnement dans le projet pédagogique des écoles communales.
45. Mettre en valeur la thématique du développement durable lors d'événements populaires organisés sur le territoire communal (zéro-déchet, compostage, énergie renouvelables, etc.).
46. Réhabiliter des espaces verts de quartier.
47. Renforcer le maillage bleu en réhabilitant des zones humides et en les reconnectant dans la mesure du possible entre elles.
48. Améliorer la signalétique des promenades vertes à Uccle, y compris celle du sentier de Grande Randonnée.
49. Maintenir et instaurer de nouvelles primes encourageant les économies d'énergie et les bonnes pratiques environnementales (ex. : installation de panneaux thermiques, de citernes de récupération d'eau de pluie, ...).
50. Aider la Région à optimiser son service de mesures des nuisances sonores afin de répondre plus rapidement et efficacement aux demandes de particuliers.
51. Lutter contre les nuisances sonores des avions

Le développement territorial et urbanisme

52. Adopter des lignes de conduites claires sur la politique en matière de délivrance de permis d'urbanisme.
53. Faciliter l'octroi de permis d'urbanisme qui ne dérogent pas au PPAS ou au PRAS.
54. Réduire les délais de délivrance des permis en renforçant les équipes au sein des services d'urbanismes.
55. Avoir une politique plus répressive en cas d'infraction urbanistique.
56. Privilégier la mixité des fonctions dans les quartiers commerçants et autoriser la division en petits logements dans des quartiers spécifiques, comme la Chaussée d'Alsemberg, afin de redynamiser commerces et habitations.
57. Favoriser l'esthétique de projets de rénovation urbaine en respectant les lignes de bâti et l'alignement lors de délivrance de permis d'urbanismes.
58. Mieux contrôler la remise en état des trottoirs à la suite de travaux d'opérateurs public ou privés.
59. Etudier la faisabilité d'un parking sous terrain place Vander Elst qui puissent autant servir aux habitants, aux commerçants, aux clients et aux travailleurs.

Accueil de la petite enfance (zéro à trois ans) :

60. Promouvoir le système d'Accueillantes à domicile conventionnées afin de multiplier les places d'accueil d'enfants entre 0 et 3 ans sur le territoire communal.
61. Assurer une transparence des places disponibles dans les crèches communales et une visibilité de sa place dans liste d'attente. Octroyer les places aux habitants uclois en priorité.
62. Promouvoir la création des Haltes-garderies qui permettent un accueil occasionnel ou régulier d'enfants entre 0 et 3 ans.
63. Encourager les projets pilotes en partenariat avec les entreprises ou les familles d'accueil agréées.

L'enseignement:

64. Faire de l'école un lieu d'orientation positive par une approche interdisciplinaire et permettre d'appréhender les savoirs de façon transversale en mixant les disciplines (par exemple pratiquer le sport en néerlandais).
65. Faire de l'école un lieu d'intégration citoyenne par une meilleure connaissance des cultures, religions et civilisations, ainsi que de l'histoire. Il s'agira aussi de développer les compétences sociales, affectives et culturelles de l'enfant.
66. Favoriser l'inclusion dans les écoles et crèches communales des enfants en situation de handicap, permettant de confronter nos enfants à l'apprentissage de la différence.
67. Considérer comme prioritaire l'apprentissage du français comme outil de culture et de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit.
68. Favoriser l'immersion linguistique par des méthodes créatives (bains acoustiques dès la maternelle et apprentissage via la pratique du théâtre...).
69. Soutenir une politique de prévention en matière d'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues et de prévention du harcèlement. Sensibiliser les élèves à une utilisation éclairée d'Internet. Systématiser l'éducation à la sexualité et à la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST).
70. Former les enfants dès leur plus jeune âge aux gestes de premiers secours.
71. Instaurer et développer les activités du mercredi après-midi dans les écoles à destination des enfants de moins de 5 ans (activités ludiques dans une autre langue par exemple).

La culture

72. Mettre en valeur notre statut de capitale européenne dans notre programmation culturelle.
73. Optimiser la communication en ligne de l'ensemble des événements culturels.
74. Organiser des « olympiades des arts » pour dynamiser la culture au sein de la commune : des concours, au sein d'une même discipline/ d'un même art (écriture, peinture, sculpture, ...).
75. Organiser des soirées « révélation de talents » qui permettent des « talents » en mettant en avant des « inconnus », qu'ils soient comiques, acteurs, chanteurs...
76. Offrir une programmation culturelle plus large et plus variée, en proposant notamment des spectacles orientés vers d'autres cultures mais aussi en programmant plus fréquemment des événements moins présents sur le territoire de notre commune comme de la danse, des concerts de jazz /blues / gospel, de l'opéra....

77. Proposer une partie de la programmation du Centre Culturel d'Uccle (CCU) dédiée spécifiquement aux jeunes.
-
78. Faire du centre culturel un pôle de la culture en lien avec la médiathèque et les bibliothèques. Y créer un espace chaleureux où l'on peut prendre un verre ou y manger, même en dehors de la programmation du Centre, pour rendre le lieu plus convivial.
-
79. Rationaliser la dispersion des bibliothèques et étendre les horaires
-
80. Organiser plus de concerts extérieurs ou festivals thématiques durant les mois d'été pour que l'art s'approprie plus l'espace public et que l'espace public s'approprie plus l'art.
-
81. Centraliser les locations des salles communales et offrir des prix plus avantageux pour les associations uccloises.
-
82. Encourager les œuvres d'art dans les lieux publics et les sélectionner en associant les ucclois.
-
83. Sensibiliser les habitants et passants à l'histoire de la commune et des personnalités célèbres qui y ont vécu en apposant des panneaux didactiques.
-

L'action sociale et l'aide aux personnes

84. Établir un état des lieux des besoins sociaux et des offres existants afin de développer une aide sociale plus ciblée et mieux gérée (maisons de repos, centres de jour, maisons de jeunes, haltes garderies, crèche, etc.).
-
85. Développer des services de proximité (aide à domicile, garde à domicile, aide à l'écriture, petits travaux, lecture).
-
86. Privilégier la construction et/ou la transformation de logements existants en logements de petite taille accessibles aux familles monoparentales ou aux personnes seules.
-
87. Veiller à ce que la commune développe des services destinés aux seniors et en assurer la communication auprès du public concerné, par exemple en instaurant un numéro vert à leur intention.
-
88. Encourager les rencontres intergénérationnelles, en associant les maisons de jeunes, les écoles et le secteur associatif, autour de projets communs comme l'initiation aux nouvelles technologies.
-
89. Assurer la transparence quant à l'attribution de places en maisons de repos et de soins.
-
90. Développer des logements adaptés aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes en situation d'handicap comme les logements intergénérationnels, supervisés ou communautaires favorisant l'autonomie et l'inclusion.
-
91. Assurer une formation de qualité et un suivi adapté des personnes en situation de handicap dans la recherche d'un emploi et sensibiliser les employeurs à la plus-value sociale de l'inclusion.
-
92. Encourager des projets d'inclusion dans les écoles et crèches communales d'enfants en situation de handicap léger, des enfants à besoins spécifiques et des enfants malades chroniques.
-
93. Développer et promouvoir l'action du Conseil Consultatif des Séniors.
-

Le Logement

94. Création de logements au-dessus des commerces via un assouplissement des règles d'urbanisme et des incitants fiscaux comme l'exonération du précompte immobilier pendant 5 ans.
-

95. Favoriser la création de logements neufs et adaptés à la nouvelle sociologie de la commune, en particulier des logements plus petits pour les familles monoparentales ou personnes âgées, libérant ainsi les logements plus grands devenus parfois trop chers à entretenir.
96. Préserver les intérieurs d'îlots et en particulier abandonner le projet de construction au cœur du plateau Avijl.
97. Lutter contre les immeubles inoccupés, à l'abandon et insalubres en augmentant les sanctions administratives et au besoin en expropriant les propriétaires coupables d'inertie.
98. Lutter contre la ghettoïsation de certains quartiers en favorisant une réelle mixité. Stop à la construction de logements sociaux dans les quartiers où ceux-ci sont supérieurs à 50%.
99. Permettre aux étudiants et jeunes travailleurs de trouver des biens de qualité pour des durées courtes en établissant un partenariat avec des propriétaires privés (échanges linguistiques, Erasmus, stages professionnels...).
100. Développer le parc de logements privés géré par l'agence immobilière sociale.
101. Soutenir les projets de logements dédiés aux personnes ayant un handicap comprenant des espaces communautaires (par exemple : des jardins, des salles de repas communautaires et des machines à laver en commun).
102. Créer un guichet unique du logement afin d'améliorer l'information des citoyens tant les propriétaires que les locataires.
103. Favoriser l'exonération d'une partie du précompte immobilier pour les travaux permettant une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
104. Encourager fiscalement et le cas échéant via des partenariats publics-privés la rénovation et l'optimisation des espaces de logements disponibles dans le patrimoine public et privé afin de mettre à disposition des chambres ou studios et encourager les logements intergénérationnels permettant aux personnes de rester habiter leur commune et faire face aux dépenses de logements devenus parfois trop grands
105. Développer l'offre de logements d'urgence, dans le cadre de la régie communale, afin de pouvoir répondre à des situations de crise (incendie, dégâts des eaux...).

L'économie et l'emploi

106. Soutenir le recours aux producteurs locaux dans les achats des communes (écoles, structures d'accueil, etc...).
107. Maintenir les marchés locaux dans les quartiers.
108. Revitaliser les noyaux commerciaux en difficultés.
109. Stimuler l'esprit d'entreprise par des actions concrètes, associant des entreprises locales, des professions libérales, des écoles,...
110. Créer une plateforme numérique qui centralise les emplois publics et privés au sein de la commune, à destination des habitants.
111. Créer une Bourse du job étudiant à Uccle et des stages en entreprises.
112. Organiser l'acquisition par la commune ou la région de cellules commerciales vides afin de les proposer à de nouveaux commerces.
113. Réformer le système des labels uclois pour des prix d'excellence, en y associant les clients.
114. Mener une politique fiscale plus favorable aux entreprises et aux petits commerces.
115. S'opposer à toute nouvelle hausse d'impôts fonciers (PRI) et soutenir une baisse d'impôts sur le travail (IPP) si des marges nouvelles sont disponibles.

La sécurité et la prévention

116. Améliorer le temps de réponse des appels d'urgence à la police et assurer une prise en charge rapide en augmentant le nombre de patrouilles d'intervention.
117. Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats, en assurant la confidentialité et le respect de la vie privée. Garantir le suivi régulier des plaintes.
118. Renforcer les effectifs d'agents de quartier dans les quartiers difficiles.
119. Améliorer la visibilité des agents de quartier sur le site internet de la commune.
120. Renforcer le lien entre les services de police et la population en privilégiant les patrouilles pédestres, cyclistes et équestres.
121. Renforcer l'utilisation de caméras intelligentes aux carrefours importants, couplé à une capacité d'intervention rapide.
122. Sanctionner davantage les actes d'incivilité et y associer la police.
123. Réaliser un plan Lumière durable qui participe à la création d'un sentiment de sécurité en soirée tout en diminuant globalement la consommation d'énergie. (Développement durable) et mettre les bâtiments remarquables en valeur
124. Contraindre l'État fédéral à procéder à la révision de la norme de financement pour la police afin de ne plus défavoriser les zones des grandes villes.
125. Garantir l'efficacité de la police locale par une analyse régulière des besoins de la zone pour répondre par des moyens humains et matériels adéquats aux enjeux de sécurité et de prévention.
126. Renforcer la police de proximité en développant des antennes locales et spécialiser la tâche d'agent de quartier (décrochage scolaires, etc...) en lien avec les services communaux de la prévention.

Jeunesse et sport

127. Étendre les heures d'ouverture de la piscine du Longchamp, notamment le dimanche après-midi.
128. Instaurer l'accès à prix coûtant aux salles de sport et centres en plein air pour les équipes de jeunes des clubs sportifs, les mouvements de jeunesse et associations locales.
129. Réinstaurer la compétition interscolaire ou parascolaire (championnats inter-écoles, cross inter-écoles, olympiades du sport...).
130. Développer des infrastructures sportives dans les quartiers et dans les parcs (agora space, espace fitness).
131. Soutenir des activités sportives à l'attention des seniors (marche nordique, sport-santé, ...).
132. Créer un club de sport pour les handicapés.
133. Étudier la faisabilité de créer de la première piscine régionale en plein air à Uccle.
134. Redynamiser la Maison des Jeunes (projets culturels, sportifs, développement durable, cours de langues et échanges).

Bien-être animal

135. Accroître via différentes campagnes, le ramassage des déjections canines dans les rues et les parcs

136. Inciter les propriétaires des chien à les tenir en laisser en rue et dans les parcs communaux (selon les horaires précis en vigueur). Les encourager à avoir une bonne maîtrise de leur chien.
137. Créer sur le territoire de la commune un cimetière pour animaux.
138. Encourager les maisons de repos à accepter les animaux de compagnie.